

Compte-rendu de la commission H&S du lundi 17 mars 2025

Etaient présents :

Membres du Bureau :

Philippe GERGELY (PGE)	PRACTICWAY	
Jean-Philippe TRACOL (JPT)	SECHE	X

Membres de l'UPDS :

Anne-Charlotte SANNIER	ABO-ERG
Marie GAULME	DEKRA
Steven FORT	DIE Remediation
Jean DELATTRE	EACM
Victoria MAES	EACM
Marine TOANEN	EODD
Hélène BRUZUAL-ALFONZO	ERM
Fabien GAUTIER	GEOTEC
Blandine PRUVOST	GINGER BURGEAP
Cécile QUEINNEC	IDRA
Kristel BOILEAU	INOVADIA
Nathalie FAZENDA	KALIES
Christophe LAVAUX	ORTEC SOLEO
Emilie JACQUES	ORTEC SOLEO
Julie RAFEL	REMEA
Esme BOUILLIEZ	RSK
Thierry GEGU	SECHE
Mathys TROLES	SEREA
Nicolas COURTOIS	SERPOL
Nathalie MORIN	SOCOTEC
Mathilde DRAPIER	SOLER
Séverine CHATAIGNIER	TAUW
Reynald PERROT	TAUW
Xavier LAPEYRONIE	VALGO
Mathilde MANUEL	WSP
Marie DUCLOS	UPDS

1. Adoption du compte-rendu de la commission H&S du 21 janvier 2025

Cf. Diaporama en annexe

Validation du CR du 21 janvier 2025.

2. Partage des bonnes pratiques et mesures de prévention

Cf. Diaporama en annexe + fiches BP et REX sur le site internet de l'UPDS

Les 3 premières présentations de partage de bonnes pratiques et de mesures de prévention ont été faites par N. COURTOIS (SSERPOL), F. GAUTIER (GEOTEC) et K. BOILEAU (INOVADIA).

Bonne pratique n°1 : Une entreprise adhérente signale systématiquement ses chantiers sur l'application Waze. Cette démarche vise à informer les automobilistes en amont de la présence de zones de travaux, considérées comme des zones de danger, afin de les inciter à réduire leur vitesse, notamment sur les grands axes mais pas que et les emprises publiques.

Effacité : Les équipes sur le terrain ont observé une diminution significative de la vitesse des véhicules à proximité des chantiers. De plus, une partie du trafic est déviée, éloignant ainsi les flux de circulation des zones de travaux, ce qui améliore la sécurité des intervenants.

Bonne pratique n°2 : Une entreprise adhérente a mis en place l'installation d'escaliers amovibles de 4 mètres au niveau des talus, visant à assurer une sécurité optimale lors de la montée et de la descente. Cependant, ces escaliers ne sont équipés que d'un seul garde-corps, ce qui constitue une limitation en termes de sécurité. Cette solution est particulièrement avantageuse pour les accès aux bassins, notamment lorsqu'ils sont positionnés à l'entrée de ceux-ci. Le coût d'un tel escalier est d'environ 1 500 €. Il est essentiel de prévoir leur intégration dès la phase de conception du chantier pour assurer une mise en place efficace et sécurisée.

REX n°1 : Lors d'une campagne de prélèvements impliquant 50 flacons, deux opérateurs étaient mobilisés. L'un était chargé de l'étiquetage avant le prélèvement, sans porter de gants, tandis que l'autre effectuait l'échantillonnage en portant des gants. Aucun flacon n'a été ouvert ou cassé pendant la manipulation.

Pendant l'étiquetage, l'opérateur en charge du prélèvement a ressenti un contact avec un liquide. Toutefois, il n'a éprouvé aucune sensation immédiate de chaleur, de douleur ou de démangeaison et a poursuivi sa tâche sans se laver les mains ni mettre de gants. Peu après, sa peau a jauni au niveau du contact, puis a commencé à peler.

- **Remarque des adhérents** : Plusieurs adhérents ont remonté des observations similaires. Certains ont souligné que l'étiquetage avec des gants nitrile est possible, à condition que ceux-ci soient bien ajustés pour garantir une bonne préhension. Un autre a rencontré des problèmes liés à l'étanchéité des bouchons, entraînant des fuites. Une discussion avec le fournisseur a permis d'identifier et d'améliorer ce défaut. Un cas plus grave a également été signalé : un opérateur ayant posé un flacon sur sa jambe pour écrire a subi une brûlure et un trou dans son pantalon en raison d'une fuite. Plusieurs signalements similaires ont été enregistrés depuis janvier 2025, renforçant la nécessité d'une action corrective auprès du fournisseur.

REX n°2 : Lors d'une opération de sondage dans un bâtiment en sous-sol sans ventilation naturelle, un opérateur a été exposé au monoxyde de carbone en raison de l'utilisation d'un moteur thermique inadapté aux espaces confinés. L'opérateur portait un demi-masque à cartouche ABEK3, mais celui-ci n'était pas prévu pour filtrer le monoxyde de carbone. L'exposition a duré 15 minutes, avec une concentration mesurée de 220 ppm. Le matériel utilisé, un groupe hydraulique thermique, avait été choisi à la place d'un extracteur manuel en raison d'une incompatibilité avec les tiges nécessaires. Cependant, le groupe thermique a généré des émanations de monoxyde de carbone, et l'espace clos n'avait pas de système de recyclage d'air fonctionnel. De plus, l'opérateur n'était pas informé des risques liés à ce gaz et n'avait pas les équipements de protection adéquats. L'incident n'a provoqué aucun symptôme immédiat, mais le chantier a été arrêté, et l'équipe de médecine du travail a été informée. Cette situation révèle un défaut de communication interne, un manque d'évaluation des risques, et une absence de préparation adéquate du site et des mesures de prévention adaptées.

- **Remarques des adhérents** : Plusieurs pistes d'amélioration ont été suggérées. Il a été recommandé d'interdire l'utilisation d'éléments thermiques à proximité des fouilles ou puits. L'utilisation de batteries pour éviter les moteurs thermiques et l'extension des câbles électriques a également été suggérée. Plusieurs adhérents ont suggéré des améliorations sur la formation des opérateurs, notamment l'intégration d'une formation CATEC plus adaptée à la pratique. Une autre suggestion concernait l'ajout de deux extracteurs : un pour extraire l'air et l'autre pour l'apporter, afin de mieux gérer l'air dans les espaces confinés. Enfin, des solutions techniques comme l'injection d'air propre et l'extraction de l'autre côté, avec un contrôle de la ventilation via fumigène, ont été proposées pour améliorer l'efficacité de la ventilation dans les espaces de travail.

Bonne pratique n°3 : En 2023, un adhérent a constaté un nombre élevé d'accidents liés à des douleurs dorsales chez ses opérateurs. Pour y remédier, il a recherché des solutions. Une option choisie a été l'exosquelette en tissu léger, facile à nettoyer, sans moteur, et ajustable à l'opérateur après un réglage individuel. Ce modèle, qui permet une grande liberté de mouvement, est proposé à un prix raisonnable, inférieur à 1000€. Le prestataire est venu réaliser un diagnostic, suivi d'un essai sur le terrain pendant un mois. Un mois après, une nouvelle évaluation a été réalisée auprès de deux salariés, qui ont attribué une note de 7/8 sur 10, soulignant une amélioration, bien qu'ils aient noté deux

points faibles au niveau du dos. Toutefois, ils ont exprimé des inconvénients, notamment le manque de confort du vêtement lorsqu'il est porté avec plusieurs couches et la durée de vie incertaine du vêtement. Il reste également des questions à résoudre, telles que l'impact de l'absence de l'exosquelette sur l'intervention des opérateurs et la vigilance nécessaire pour ceux qui l'utilisent en permanence.

Des remarques des adhérents ont soulevé des interrogations sur l'intégration des bras dans l'exosquelette. L'adhérent qui utilise l'exosquelette a précisé qu'il n'utilisait pas un modèle avec les bras intégrés, car cela pose problème pour les opérateurs qui doivent maintenir les bras en l'air en permanence.

Action :

- MDU doit envoyer la fiche sécurité sur les espaces confinés à K. Boileau.

3. GT fiche à destination des médecins du travail et SSP.

Cf. Diaporama en annexe

Nécessité de refaire un point avec le GT à destination des médecins du travail.

4. GT sur les espaces confinés.

Cf. Diaporama en annexe

Nécessité de refaire un point avec le GT sur les espaces confinés.

5. Accidentologie 2024

Cf. Diaporama en annexe

GOLBAL UPDS : En 2019, les accidents de travail ont atteint un pic avant de diminuer en 2021, mais la tendance est désormais à la hausse (+8 %), avec une moyenne annuelle de 68 accidents. Deux tiers sont sans arrêt (ASA) et un tiers avec arrêt (AAA), ces derniers étant en forte augmentation. Les accidents sont plus fréquents en ingénierie que dans les travaux. Concernant les accidents de trajet, ceux avec arrêt atteignent un niveau record, tandis que ceux sans arrêt diminuent.

Le taux de fréquence TF1 s'est fortement dégradé (+73 % d'AAA), tandis que le TF2 reste stable. Cette hausse pourrait être liée à l'augmentation des jours travaillés et des effectifs. Après une forte baisse en 2023, le nombre de jours d'arrêt a été multiplié par cinq en 2024. Le taux de gravité augmente mais reste inférieur à la moyenne de 2014.

L'accidentologie semble corrélée à l'âge et à l'ancienneté : les travailleurs avec 2-3 ans d'expérience sont les plus touchés, tandis que les jeunes sont davantage exposés sur le terrain. Une approche macro est nécessaire pour identifier les tendances générales.

Certains cas complexes, comme des arrêts prolongés liés à des pathologies préexistantes, interrogent sur la manière de comptabiliser ces arrêts. De plus, certains accidents sont considérés comme des rechutes et ne sont pas comptabilisés de la même manière.

En prévention, il serait pertinent d'analyser le taux de responsabilité sur les accidents de trajet et de mieux identifier leurs causes (pratiques, management, organisation).

Actions :

- MDU fourni les statistiques BTP en accidentologie pour 2024 quand ils sont sortis.
- CDH intègre dans l'enquête une question sur les rechutes et sur la responsabilité des accidents de trajet.

Tour de table :

Accident n°1 : un employé a subi un accident récent lors du déchargement d'un tuyau. Un écart de jonction a entraîné une chute sur le genou. Une solution a été mise en place en fixant désormais la jonction au sol plutôt qu'au véhicule.

Accident n°2 : Un incident a également été signalé lors du déplacement de panneaux solaires. Un manque d'adaptation aux changements a conduit une opératrice, trop petite pour la nouvelle hauteur, à chuter en arrière et à se blesser au dos. Une meilleure gestion des modifications d'installation est nécessaire pour éviter ce type de situation.

Accident n°3 : Un autre accident, bien que bénin, présentait un fort potentiel de gravité. Un salarié a été légèrement blessé par l'éboulement d'une fouille non sécurisée. Cet événement souligne l'importance de ne pas intervenir tant que les conditions de sécurité ne sont pas assurées.

Accident n°4 : Des arrêts de travail ont aussi été liés à des pathologies préexistantes. L'augmentation des absences pour ces raisons interroge sur la gestion des postes et l'adaptation des tâches pour limiter ces risques.

Accident n°5 : Lors du transport de matériel dans une nouvelle remorque atelier, un défaut de fixation et une porte défailante ont entraîné la chute de matériel mal arrimé lors d'un virage. Une vérification rigoureuse des équipements neufs est recommandée.

Accident n°6 : Un big bag stocké sous bâche s'est détérioré malgré une protection contre la lumière. Ses anses fragilisées ont compromis sa résistance au lavage après plusieurs mois. Une meilleure anticipation de la durée de vie des big bags et des solutions de stockage adaptées doivent être étudiées.

6. Sujets divers

Cf. Diaporama en annexe

Présence d'amiante dans les bétons lors des démolitions : H. Bruzual soulève la question de la détection de l'amiante dans les bétons avant démolition. Si certaines entreprises réalisent systématiquement un diagnostic, cela n'est pas encore une pratique généralisée. Actuellement, la responsabilité de fournir cette information revient au client.

Utilisation de PREMEDIA pour le calcul de la durée de saturation des masques : L'outil PREMEDIA est utilisé de manière limitée par les adhérents. Certains adhérents soulignent son efficacité mitigée.

Création d'un GT sur les interventions extérieures : Un groupe de travail sera mis en place pour encadrer les interventions extérieures, considérées comme un véritable métier à part entière. Il sera composé notamment de :

- A.C. SANNIER
- B. PRUVOST

7. Prochaine réunion

Prochaine réunion le 13 mai 2025 de 10h à 12h – en présentiel (à Lyon)